

Un rebond démographique récent sur fond de vieillissement national de la population

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 214 • Juillet 2026



L'agglomération de Vichy Communauté est la deuxième intercommunalité auvergnate la plus peuplée avec 84 600 habitants en 2022. Elle se caractérise par une population âgée qui, comme en France métropolitaine, vieillit. Toutefois, elle connaît un regain démographique récent lié à l'arrivée de nouveaux habitants, célibataires, et étudiants pour un grand nombre. Le développement de l'offre de formations d'enseignement supérieur et la présence de petits logements favorisent l'arrivée de ce public. Vichy, ville thermale, concentre 40 % des emplois de l'agglomération, notamment dans le domaine de la santé. Les emplois dans ce secteur ont augmenté, en particulier pour s'adapter au vieillissement de la population. Un habitant de Vichy Communauté sur six est en situation de pauvreté monétaire, principalement en raison d'un chômage des jeunes relativement important.

Vichy Communauté, deuxième intercommunalité auvergnate la plus peuplée

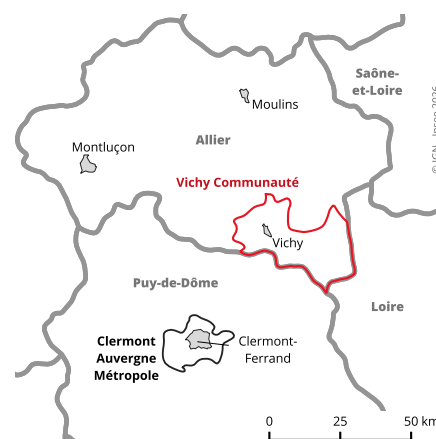
Située dans le sud-est du département de l'Allier ► **figure 1**, l'agglomération de Vichy Communauté compte, en 2022, 84 600 habitants répartis sur 39 communes. Elle est la deuxième intercommunalité auvergnate la plus peuplée, derrière la métropole de Clermont-Ferrand (295 800 habitants). Créée en 2017, elle résulte de la fusion de la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier à l'ouest, et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise, à l'est. Dans l'agglomération, 32 communes sur 39 sont **rurales** (soit quatre sur cinq, comme dans le **territoire de comparaison**), mais la majorité de sa population vit en zone **urbaine** (68 %). Au sein d'un département tripolarisé, Vichy, avec 25 700 habitants en 2022, est la deuxième commune la plus peuplée de l'Allier derrière Montluçon (33 300 habitants) et devant Moulins (19 300 habitants). Au sein de l'intercommunalité, les communes de Cusset (13 300 habitants) et Bellerive-sur-Allier (8 900 habitants) représentent avec Vichy 57 % de la population.

Une population âgée qui vieillit

En 2022, les habitants de l'agglomération ont en moyenne 47 ans (+4 ans par rapport à 1999) et ceux de Vichy, 49 ans. Ils sont plus âgés que dans le territoire de comparaison (44 ans) et la région (42 ans). Les 65 ans ou plus constituent 30 % de la population ► **figure 2** (36 % à Vichy), plus que dans le territoire de comparaison (24 %) et la région (21 %). C'est davantage qu'en 1999 (24 %), reflétant le contexte national de vieillissement de la population. Les habitants de 75 ans ou plus sont également plus nombreux que dans le territoire de comparaison (15 % contre 12 %), notamment à Vichy (20 %). L'agglomération est autant équipée que la région en services relatifs à la santé, dont bénéficient souvent les personnes âgées : pour 10 000 habitants, elle compte 9 médecins généralistes, 19 infirmiers et 6 dentistes. Cependant, les professionnels de santé du cœur de l'agglomération sont âgés et les départs en retraite à venir pourraient accentuer les difficultés d'accès aux soins de premier recours.

Dans l'Allier, les seniors en **perte d'autonomie** à domicile seraient plus nombreux à l'horizon 2050 ► **encadré**. Le développement de la **silver économie**

► 1. Localisation de la communauté d'agglomération de Vichy



Sources : IGN - Insee.

dans l'agglomération deviendrait un enjeu important notamment avec l'investissement en matériel (lits médicalisés, rails de transfert de personnes, déambulateurs), en personnels d'accompagnement (professionnels, intergénérationnels, familiaux), en recrutement et en formation de personnels de soins à domicile, ainsi qu'en termes d'adaptation des logements (douches, ascenseurs) et d'accessibilité aux services et aux transports en commun.

En partenariat avec :



VICHYCOMMUNAUTÉ

► Le mot du partenaire

À travers cette analyse, notre territoire révèle ses dynamiques et son potentiel. Vichy Communauté confirme une attractivité retrouvée, portée par l'arrivée de nouveaux habitants, notamment de jeunes actifs et de profils qualifiés. Face aux enjeux du vieillissement et des transitions, notre action se tourne vers l'adaptation de l'habitat, le soutien à l'économie et le renforcement des solidarités. Les données mobilisées sont une véritable boussole : elles confirment que Vichy Communauté dispose de solides atouts pour construire un territoire toujours plus attractif, équilibré et tourné vers l'avenir ; avec l'ambition de faire de la ville de Vichy un modèle de « Cité de la Longévité ».

Frédéric AGUILERA, président de Vichy Communauté

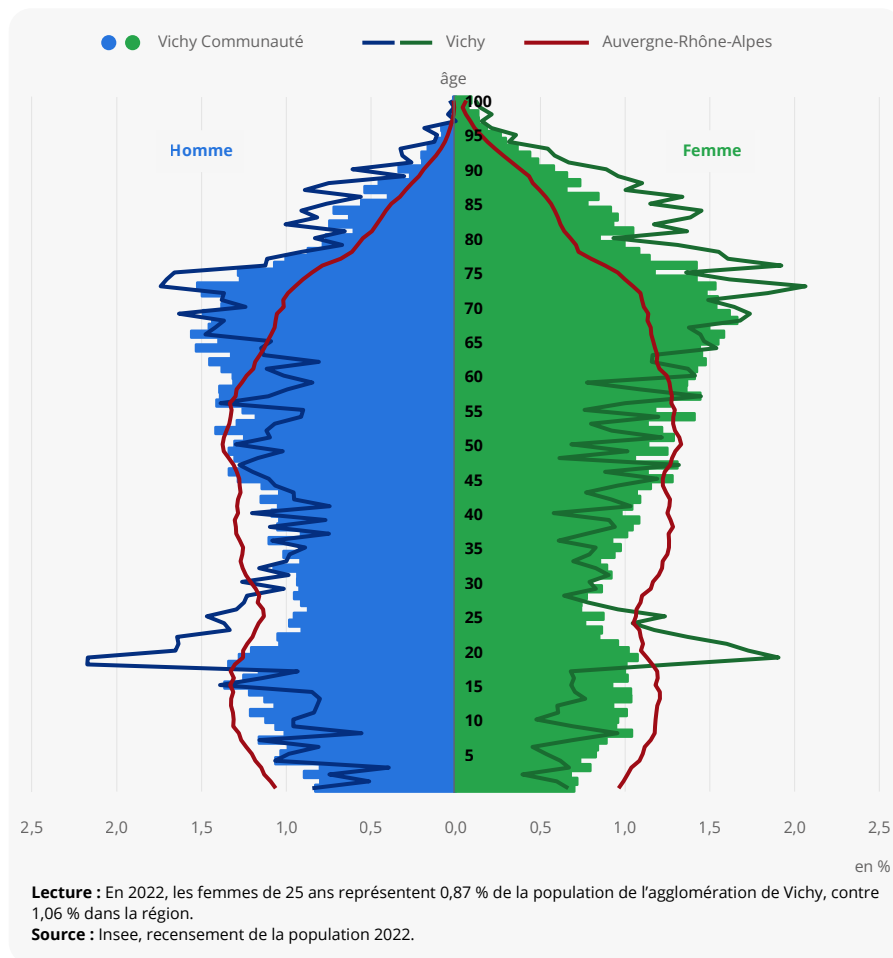
Un regain démographique grâce aux arrivées

Entre 2016 et 2022, la population de l'agglomération croît de 0,4 % en moyenne par an (contre +0,6 % dans le territoire de comparaison), soit 350 habitants supplémentaires chaque année ► **figure 3**, après une baisse entre 2011 et 2016. Le gain migratoire (+1,0 % sur un an) compense la baisse du solde naturel, qui s'accroît (-0,6 %, après -0,4 %). En effet, la chute des naissances se poursuit (870 en 2010 et 610 en 2024), comme au niveau national, tandis que le nombre de décès reste stable (1 110 en 2010 et 1 140 en 2024).

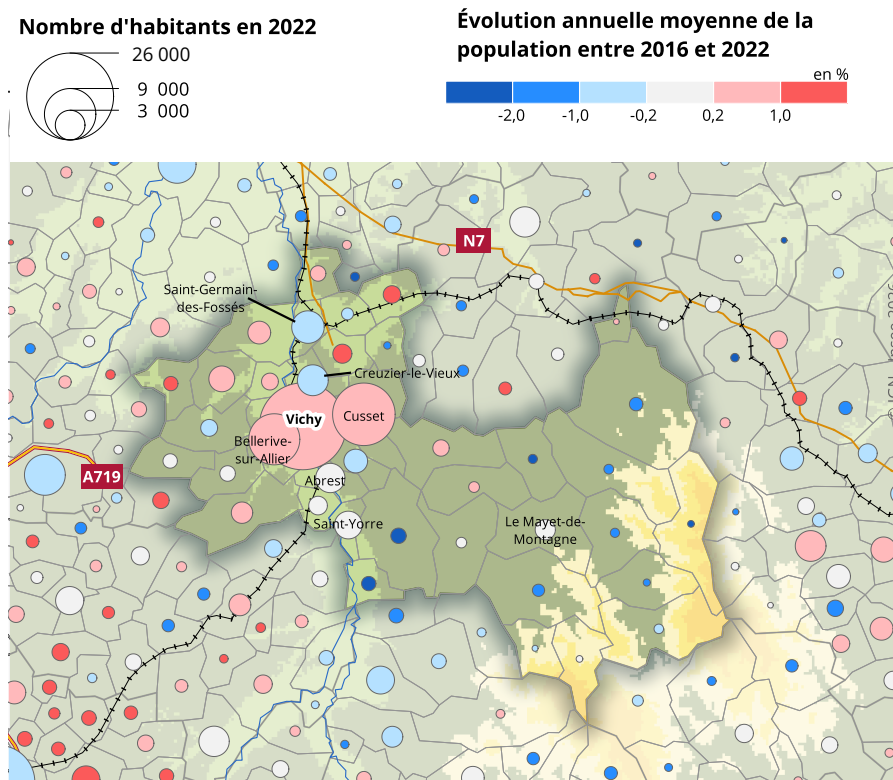
À Vichy, la population augmente aussi, plus fortement (+0,9 % en moyenne par an), notamment dans les quartiers « Les Ailes » (+2,6 %), « Hôtel-de-Ville » (+2,1 %), et, dans une moindre mesure, « Beauséjour-Les Graves-Les Bartins » et « Les Garets-Bellevue » (+1,4 % chacun). Les populations de Bellerive-sur-Allier et de Cusset progressent également (respectivement de 0,8 % et de 0,7 %). *A contrario*, au sein du département, Moulins et Montluçon perdent des habitants (respectivement -0,2 % et -1,3 %). Dans la montagne bourbonnaise, nettement moins peuplée que l'ouest de l'agglomération (7 % de sa population), la baisse du nombre d'habitants se poursuit (-0,6 % en moyenne par an). L'enclavement de l'est de l'agglomération peut expliquer ces contrastes démographiques. L'ouest, notamment Vichy, dispose d'un bassin d'emplois important, ainsi qu'un accès facilité aux **services de proximité** qui le rendent plus attractif. En outre, l'axe nord-sud Moulins-Vichy-Clermont-Ferrand (Val d'Allier) facilite les échanges ferroviaires et routiers dans l'ouest de l'agglomération, notamment pour les déplacements domicile-travail.

Sur un an, 3 700 personnes en provenance de France ou de l'étranger se sont installées dans l'agglomération. Parmi elles, 3 400 arrivent de France (hors Mayotte) dont les deux tiers du reste de la région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment du Puy-de-Dôme ou du reste de l'Allier. En dehors de ces deux départements, les provenances sont assez diffuses ► **figure 4**. À l'inverse, 2 800 personnes ont quitté l'agglomération. Les migrations résidentielles vers et en provenance de la métropole de Clermont-Ferrand sont équilibrées (400 personnes). À Vichy, 2 400 personnes se sont installées, qu'elles arrivent du reste de l'agglomération ou de l'extérieur, et 2 200 personnes l'ont quittée. Vichy gagne des habitants en provenance d'autres départements que l'Allier. En revanche, au sein de l'Allier, la ville en perd avec l'extérieur de l'agglomération et les communes de Cusset et Bellerive. Les arrivées vers Vichy et ces deux communes depuis le reste de l'agglomération sont contrebalancées par des départs vers cette même zone.

► 2. Pyramide des âges de la population de l'agglomération de Vichy, de la ville de Vichy et d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2022



► 3. Population en 2022 et évolution annuelle moyenne de la population depuis 2016



Lecture : Entre 2016 et 2022, la population de Vichy (25 700 habitants) augmente de 0,9 % par an en moyenne.

Source : Insee, recensement de la population 2022.

Davantage de personnes seules, de jeunes et de diplômés

En 2022, 55 % des arrivants de 15 ans ou plus dans l'agglomération sont des personnes seules, soit dix points de plus que la **population résidente**. 1 000 personnes seules se sont installées et 700 ont quitté l'intercommunalité. Les jeunes de 15 à 24 ans sont surreprésentés parmi les nouveaux arrivants (33 %, contre 11 % de la population résidente). En 2016, les personnes seules et les jeunes étaient déjà relativement nombreux, traduisant une attractivité de l'agglomération depuis plusieurs années. Les étudiants contribuent à ces arrivées, en raison du développement de l'offre d'enseignement de Vichy Campus, qui réunit 15 établissements et 50 formations. Ce pôle universitaire, créé au début des années 2000, comptait 900 étudiants en 2016 et en accueille 3 000 en 2022. Si, l'année précédente, 700 diplômés du supérieur ont quitté l'agglomération, 900 sont arrivés. Ils sont eux aussi surreprésentés parmi les nouveaux arrivants (29 % contre 24 % de la population résidente), renforçant ainsi leur nombre.

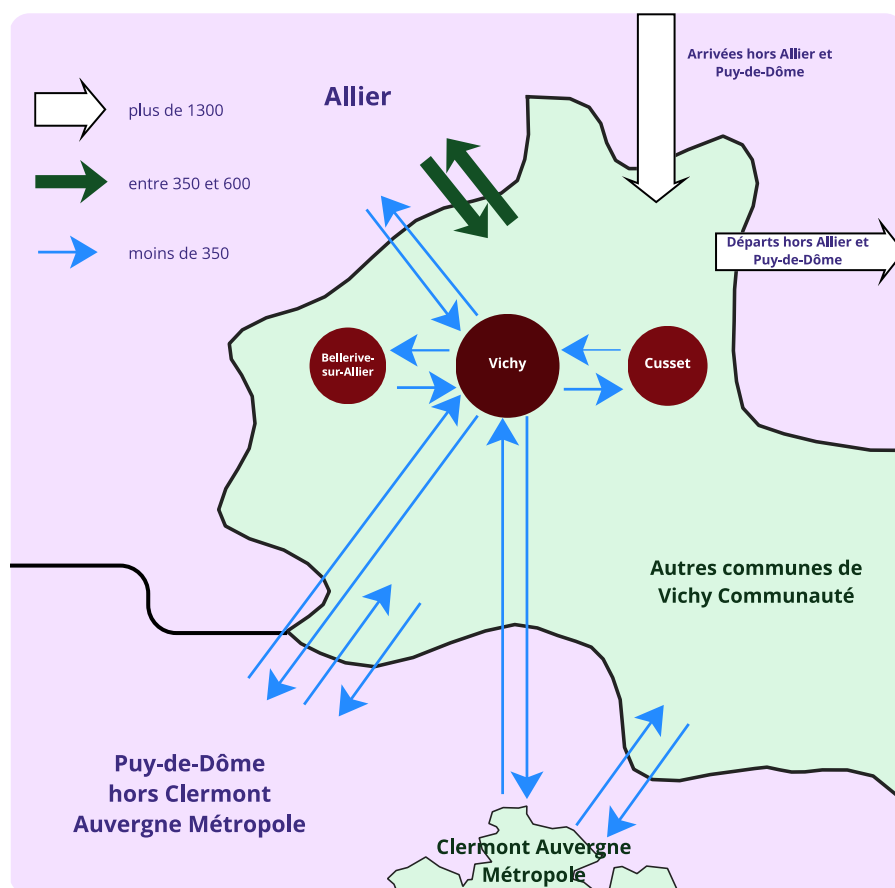
En 2022, les flux migratoires des seniors se sont compensés : parmi les 65 ans et plus, les arrivées sont aussi nombreuses que les départs. Cependant, du fait du vieillissement de la population et de la baisse de la natalité, la part de cette classe d'âge dans la population de l'agglomération continue de progresser. Les nouveaux arrivants à Vichy sont plus souvent des personnes seules. Les familles privilégient la périphérie, où les maisons sont plus nombreuses, la surface des logements plus adaptée à la composition familiale et les équipements de proximité facilement accessibles.

À Vichy, le parc de logements est mieux adapté à la population que dans l'ensemble de l'agglomération. Une part importante de ménages d'une seule personne y réside (61 %, contre 45 % dans l'agglomération) et la commune possède une part deux fois plus élevée de logements d'une ou deux pièces que l'ensemble de l'agglomération. Ainsi, 27 % des ménages de Vichy ont un logement correspondant à leur besoin, contre 17 % dans l'ensemble de l'agglomération. Cependant, à Vichy, la part de logements **suroccupés** est plus importante que dans l'agglomération (11 % contre 6 %). C'est en partie dû aux ressources limitées de certains ménages, qui sont parfois contraints de s'orienter aussi vers un parc de logements vieillissant comportant des passoires thermiques.

Une offre d'emplois concentrée à Vichy

L'agglomération compte 31 400 emplois au lieu de travail, dont 40 % à Vichy.

► 4. Flux schématisés des migrations résidentielles de l'agglomération de Vichy entre 2021 et 2022



Lecture : En 2022, 230 personnes ont quitté Cusset pour s'installer à Vichy.
Source : Insee, recensement de la population 2022.

Le tertiaire marchand concentre 13 500 emplois de l'agglomération (43 %). Au sein de ce secteur, l'emploi touristique représente 6 % de l'emploi salarié (comme dans l'Allier). Il s'appuie en particulier sur l'activité thermale de la ville de Vichy. En 2023, elle a accueilli 6 590 curistes conventionnés, plaçant la commune à la quatrième place des stations thermales de la région. Sur cette période, le thermalisme y a engendré de manière directe 12 millions d'euros de chiffre d'affaires et 214 emplois équivalents temps plein. La tenue d'événements sportifs contribue aussi à l'emploi touristique. Le tertiaire non marchand concentre un tiers des emplois. Comme dans la plupart des agglomérations de taille moyenne, les collectivités locales figurent parmi les plus gros employeurs.

Avec 2 800 emplois, le secteur de la santé concentre 9 % des emplois de l'agglomération en 2022, contre 7 % dans le territoire de comparaison. L'emploi augmente de 5,6 % depuis 2011, en lien avec le vieillissement de la population. Vichy concentre 80 % de ces emplois, en raison de la présence du centre hospitalier Jacques Lacarin, plus gros employeur de l'agglomération (2 000 postes).

L'emploi industriel, malgré une baisse de cinq points depuis 1999, résiste et rassemble 16 % de l'emploi de l'agglomération (12 % dans le territoire de comparaison). Ses spécificités sont la fabrication de textiles et l'industrie chimique. Leur poids dans l'industrie de l'agglomération est respectivement quatre et trois fois supérieur à celui du niveau régional. Sofama, à Espinasse-Vozelle et

► Encadré - En 2050 dans l'Allier, davantage de personnes âgées en perte d'autonomie

L'Allier est un département âgé : 28 % de sa population a 65 ans ou plus (20 % en Auvergne-Rhône-Alpes). Si les tendances récentes se poursuivent, ces seniors formeraient 34 % de la population en 2050, en raison de l'arrivée aux grands âges des dernières générations du baby-boom.

En 2021, dans l'Allier, 13 800 personnes de 65 ans ou plus sont en perte d'autonomie (soit 15 % de cette population). Dans l'hypothèse où tout gain d'espérance de vie se ferait sans perte d'autonomie, il y en aurait 950 de plus en 2030 (+7 %). Entre 2021 et 2050, l'effectif progresserait de 2 100 (+16 %). À domicile, dans l'hypothèse d'une stabilité globale du nombre de seniors en établissements, la hausse relative serait même supérieure.

Saint-Yorre, et la Manufacture bourbonnaise de maroquinerie, à Bellerive-sur-Allier et Hauterive (390 postes chacune), sont les principaux employeurs de la fabrication de textile. Cosmétique Active Production (groupe L'Oréal), qui compte 640 postes, porte principalement l'industrie chimique.

Parmi les actifs travaillant dans l'agglomération, 11 % sont cadres, 25 % exercent une profession intermédiaire, 30 % sont employés et 24 % ouvriers. Les actifs occupés résidant dans l'agglomération ont une répartition proche de celle y travaillant. La part des cadres est toutefois plus marquée (13 %), en particulier à Vichy (15 %).

L'emploi dans l'agglomération ne correspond qu'en partie aux caractéristiques des résidents : certains occupent un emploi dans la métropole de Clermont-Ferrand, tandis que d'autres et dans une moindre mesure, résidant dans la métropole de Clermont-Ferrand, viennent travailler dans l'agglomération.

Un actif sur cinq travaillant hors de l'agglomération en emploi dans la métropole de Clermont-Ferrand

Ces activités professionnelles à distance du lieu de résidence génèrent de nombreux déplacements domicile-travail. Parmi les 6 900 actifs qui travaillent hors de l'agglomération, 1 300 (soit 19 %) vont travailler dans la métropole de Clermont-Ferrand. Ces actifs sont plus qualifiés que l'ensemble des travailleurs résidents : 31 % sont cadres et exercent principalement dans l'enseignement, l'administration ou l'informatique. 18 %

sont ouvriers et travaillent majoritairement dans la construction, le commerce ou les transports.

Inversement, 7 900 actifs viennent travailler dans l'agglomération et notamment à Vichy qui présente une forte concentration d'emplois (165 emplois pour 100 actifs). 500 proviennent de la métropole de Clermont-Ferrand (soit 6 %), parmi lesquels 38 % sont cadres et 12 % ouvriers. Ces actifs sont donc nettement plus qualifiés que la population résidente.

Les déplacements domicile-travail des résidents de l'agglomération se font essentiellement en voiture ou en deux-roues motorisés (82 %, contre 85 % dans le territoire de comparaison), avec des distances parcourues faibles (6 km en moyenne). Par ailleurs, 8 % se déplacent à pied (1 km) et 6 % en transports en commun (56 km). À destination ou en provenance de Clermont-Ferrand, un trajet sur deux s'effectue en train.

D'avantage de pauvreté qu'au niveau régional

Dans l'agglomération, en 2021, la moitié de la population a un **niveau de vie** mensuel inférieur à 1 820 euros (contre 1 980 euros dans la région). Les habitants des communes de l'est sont plus fréquemment en **situation de pauvreté monétaire**, traduisant des conditions de revenus moins favorables que celles de leurs concitoyens des communes de l'ouest. Une part de cadres, catégorie sociale bien rémunérée, moins importante explique notamment cela.

Dans l'agglomération, 16,7 % des personnes sont en situation de pauvreté en 2021, soit plus que dans le territoire de comparaison (16,0 %). C'est nettement plus qu'au niveau

régional (13,3 %). Un chômage dans la **zone d'emploi** de Vichy supérieur à celui de la région (7,7 % contre 6,6 % en 2025) et plus de personnes seules et d'ouvriers dans l'agglomération peuvent expliquer cette situation. Ce chômage est plus élevé que dans la zone d'emploi de Moulins (6,4 %). Cependant, en raison d'une part conséquente d'inactifs, notamment de retraités, le poids des chômeurs parmi l'ensemble de la population y est comparable. À Vichy, les habitants sont plus souvent exposés à la pauvreté (23,0 %) que dans l'agglomération. Le chômage plus important parmi les actifs, en particulier chez les jeunes, est une explication. En proportion, il y a en revanche moins de personnes en situation de pauvreté qu'à Moulins (24,0 %) ou Montluçon (25,0 %). Dans l'ensemble de l'agglomération, comme à Vichy, la pauvreté touche nettement moins souvent les 65 ans et plus (respectivement 11,4 % et 13,6 %) que l'ensemble de la population, et leur niveau de vie médian est supérieur.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville concentrent la pauvreté : « Les Ailes/Port Charmeil » (49 % des habitants en situation de pauvreté) à Vichy et « Cœur d'Agglo » (43 %) sur les communes de Vichy et Cusset. Vichy présente par ailleurs des inégalités plus marquées qu'à Moulins et Montluçon : les 10 % les plus aisés disposent d'un niveau de vie 3,8 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes (contre respectivement 3,4 et 3,3). ●

Guillaume Arion, Ivan Debouzy (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Définitions

L'agglomération de Vichy est comparée à un **territoire dit de « comparaison »**, constitué des agglomérations suivantes : Le Bassin de Brive, Alès Agglomération, Provence-Alpes-Agglomération, Grand Lac, Épinal et Portes de France-Thionville.

Une commune **urbaine** est une commune dense ou de densité intermédiaire au sens de la grille communale de densité. Les communes peu denses sont dites **rurales**.

La **perte d'autonomie** est l'impossibilité pour un senior d'effectuer sans assistance certains actes de la vie quotidienne, dans son environnement habituel.

La gamme de **services** dite « **de proximité** » regroupe des services qui sont présents dans le plus grand nombre de communes (bureaux de poste, boulangeries, médecins généralistes, terrains de grands jeux...)

Dans cette étude, est désignée sous le terme de « **population résidente** » d'une zone, la population de 15 ans ou plus qui réside dans la zone et y résidait un an auparavant.

Un logement est **suroccupé** s'il lui manque au moins une pièce par rapport à un besoin en pièces défini en fonction de la composition du ménage (et pour les enfants de leur âge et de leur sexe).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Une personne est considérée en **situation de pauvreté monétaire** lorsque le niveau de vie du ménage auquel elle appartient est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian national, soit 1 150 euros par mois en 2021.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

► Sources

L'étude mobilise les recensements de la population 1999, 2011, 2016 et 2022, des données de projections de personnes âgées en perte d'autonomie à l'horizon 2050 basées sur le modèle Omphale de projections de population, Filosofi 2021, Flores 2023, la BPE 2024 et des taux localisés de chômage 2024.

► Pour en savoir plus

- Debouzy I. et Domptail V., « [337 000 seniors en perte d'autonomie en 2050](#) », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 207, février 2026.
- Laverne H., Martin M., « [Thermalisme médical : Auvergne-Rhône-Alpes, troisième région de France](#) », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 63, septembre 2018.

